



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg

Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16

Commune de Mittelhausbergen
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil
municipal

Séance du 25 janvier 2021
Sous la présidence de M. Bernard EGLES, Maire

Membres présents

Christiane Higi – Jean-Luc Jaeger – Henri-Pierre Gangloff – Brigitte Forler –
Julien Bourget – Laurence Vilain – Jean-Luc Cherioux – Aurélie Fickinger –
Daniel Barral – Lionel Schneider – Fabienne Kandel – Alexandre Lorentz –
Olivier Keime – Brigitte Huck – Pascal Schlichter

**Absents excusés avec
procuration**

Nicole Osswald à Christiane Higi – Valérie Stoll à Brigitte Forler – Mélissa Lapp
à Aurélie Fickinger

Absents excusés

Absents

M. le maire ouvre la séance à 19h33.

Il apprécie le quorum des conseillers présents et constate que celui-ci est atteint. Le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Il fait le décompte des absents et des procurations reçus par devant lui :

- Nicole Osswald, absente excusée donnant procuration à Christiane Higi ;
- Valérie Stoll, absente excusée donnant procuration à Brigitte Forler ;
- Mélissa Lapp, absente excusée donnant procuration à Aurélie Fickinger.

M. le maire encourage les conseillers à poser des questions. Il ajoute que c'est une soirée importante par la mise à l'ordre du jour des projets de délibérations sur la préemption de la maison du 27 rue Principale et l'approbation de l'avant-projet définitif du groupe scolaire. C'est, pour lui, le début formel d'un travail qui a été initié lors de la campagne électorale autour des priorités que sont le 3^{ème} âge et l'enfance.

Passé cela, M. le maire ouvre l'ordre du jour de la séance.

Point n°1 : Nomination du secrétaire de séance

Le secrétaire de la séance du 21 septembre 2020 était Aurélie Fickinger. Compte tenu du secrétariat tournant de séance, le prochain secrétaire de séance proposé est Daniel Barral. Ce dernier est désigné en cette qualité à l'unanimité.

Point n°2 : Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 décembre 2020

M. le maire demande au conseil si des observations ou des remarques sont à formuler par rapport au compte-rendu de la séance précédente. Devant le silence des conseillers, il met le point au vote, qui est adopté à l'unanimité.

Point n°3 : Mise en place du forfait mobilités durables (FMD)

M. le maire présente le forfait mobilités durables, la délibération et précise le montant de cette indemnité qui pourrait être versée aux agents. Luca Funaro présente les détails techniques de la délibération : le montant du forfait, le nombre minimal de jours à effectuer pour y être éligible, les modes de transports éligibles, les contrôles à potentiellement effectuer par l'employeur, les cas d'inéligibilité au dispositif.

M. le maire fait mention des agents qui pourraient y être éligibles et demander le versement de ce forfait : un agent de la mairie prend régulièrement son vélo pour se rendre au travail, une partie des agents techniques ont opté pour le covoiturage.

Luca Funaro précise qu'avec cette indemnité il souhaite pouvoir inciter d'autres agents à utiliser des modes de déplacements doux et à laisser leurs voitures au garage. Il prend l'exemple de deux agents qui habitent et travaillent sur la commune mais se rendent tout de même au travail en voiture.

Daniel Barral pense que cela pourrait être communiqué dans le Mittel'Info, afin d'informer la population que les agents de la commune montrent l'exemple.

La délibération est mise au vote puis adoptée à l'unanimité.

Point n°4 : 27 rue Principale - 27 rue Principale – Approbation de poursuite et de mise en œuvre du projet urbain de réaménagement du cœur de village

M. le maire présente la délibération. Il parle ensuite du travail conséquent effectué par la municipalité et la commission Urbanisme, qu'il remercie. Il ajoute qu'une préemption est une opportunité qui peut se présenter de manière imprévisible dans un mandat et qu'il faut savoir saisir ou non. Il pensait, dès le début, que l'emplacement de cette maison au 27 rue Principale pouvait représenter un intérêt et un atout pour la commune. Il estime que la façon dont les choses sont présentées dans le projet de délibération résume très bien tous les propos qui ont été tenus jusque là : sauvegarde et mise en valeur du patrimoine bâti, développement des activités pour le 3^{ème} âge et sécurisation des cheminements pour les enfants qui emprunteront cet axe pour se rendre au groupe scolaire.

Fabienne Kandel pose la question des personnes âgées aux mobilités difficiles qui souhaiteraient se rendre à ce lieu. M. le maire lui répond qu'un parking a été aménagé juste derrière la maison en 2019 mais qu'il serait éventuellement possible d'utiliser une partie de la grange pour y réaliser du stationnement supplémentaire.

Daniel Barral intervient pour dire que l'on aura désormais le temps de réfléchir concrètement à quoi faire sur cette maison, grâce à la préemption et la maîtrise foncière publique. Il ajoute que la question du nom de ce virage en S, qui n'en a pas formellement, a été abordée lors de la dernière commission Travaux/Environnement. Il demande si ce ne serait pas le moment de donner formellement un nom à cet endroit de la commune. M. le maire lui répond que la question pourrait être étudiée mais que des problématiques de numérotation des habitations pourraient se poser.

Brigitte Forler rebondit à ce sujet : il existe plusieurs endroits comme cela dans la commune, qui porte informellement un nom mais dont on ne sait vraiment d'où ils viennent. Elle prend l'exemple de l'îlot du Tigre, au carrefour de la rue Principale et de la route de Strasbourg. Plusieurs conseillers lui expliquent que cet îlot a été baptisé de la sorte car, par le passé, le restaurant du Tigre était érigé en face du Tilleul. Suite à l'incendie du restaurant, aucun bâtiment n'a été reconstruit à cet endroit, qui est devenu une emprise publique et aménagé en l'îlot que l'on connaît aujourd'hui. M. le maire invite les conseillers municipaux à lire les ouvrages de feu M. Francois Clad, où toutes ces informations se retrouvent.

Revenant sur la maison du 27 rue Principale, Aurélie Fickinger propose d'ouvrir ce lieu aux assistantes maternelles de Mittelhausbergen pour y organiser des activités communes avec les enfants. Olivier Keime lui répond que ce n'est plus ce soir que l'on va phosphorer pour trouver quoi faire sur cette maison et rappelle que ce projet de délibération a pour ambition de figer les discussions qui ont eu lieu depuis septembre 2020 et donner un support juridique à cette préemption. Il invite Mme Fickinger à se joindre aux prochains échanges qui auraient lieu ultérieurement.

Fabienne Kandel intervient pour dire qu'un des projets présentés par l'Eurométropole de Strasbourg en études programmatiques lui paraissait très bien et de nature à résoudre la problématique des circulations. Elle demande si les autres projets présentés dans le projet de délibération seraient de nature à empêcher la réalisation de cet aménagement. M. le maire lui indique qu'il est précisément prévu de réaliser une amélioration de la circulation et des cheminements à cet endroit. Jean-Luc Jaeger ajoute que pour ce faire il serait nécessaire d'abattre une partie de la grange et de reconstruire un pignon, en retrait de l'alignement de la voie publique.

La délibération est mise au vote, puis adoptée à l'unanimité.

Point n°5 : Approbation du recours à l'établissement public foncier (EPF) d'Alsace et des conventions de portage financier et de mise à disposition de biens afférente à la préemption de la maison du 27 rue Principale

M. le maire explique que l'on rentre désormais dans la partie technique de la préemption, après avoir délibéré sur les projets à mettre en œuvre. Il s'agit cette fois de savoir qui va porter la préemption. Il présente le projet de délibération, remercie le travail de la commission des Finances qui a examiné et approuvé le recours à l'établissement public foncier (EPF) d'Alsace comme partenaire de la commune pour cette préemption.

M. le maire précise qu'il souhaiterait encourager les agents municipaux à effectuer des travaux en régie à l'intérieur de cette maison.

La délibération est mise au vote puis adoptée à l'unanimité.

Point n°6 : Approbation de l'avant-projet définitif pour la construction d'un groupe scolaire à Mittelhausbergen

M. le maire rappelle que cette délibération est importante car elle va fixer définitivement le montant de l'enveloppe hors-taxa des travaux du groupe scolaire. Il fait succinctement l'historique de l'évolution de cette enveloppe :

- budget concours arrêté à 3.8 millions d'euros HT ;
- augmentation suite aux retours des études de sol, pour un montant de 109 000 € HT supplémentaires ;
- augmentation suite à l'obligation de recoupement de certaines circulations pour la lutte contre l'incendie, pour un montant de 17 500 € HT supplémentaires ;
- augmentation suite à la revalorisation de l'index des coûts de la construction de l'ordre de 2,74 % entre octobre 2018 et décembre 2020.

Il précise que le montant des travaux est désormais arrêté à 4,1 millions d'euros HT. Des questions sont posées sur le plan de financement, sur les subventions que la commune pourra obtenir.

M. le maire précise où l'on en est dans le planning de cette opération : quand sera déposé le permis de construire, quels délais l'instruction de ce permis prendra, quand les recours des tiers seront purgés, à quel moment il sera possible de commencer les travaux.

Henri-Pierre Gangloff précise qu'il est vital pour la commune de pouvoir commencer ces travaux à l'automne 2021 : cela permettra de mettre le bâtiment en service à la rentrée scolaire de septembre 2023 et organiser le déménagement des écoles Jean-Daniel Roederer et Alphonse Daudet dans le bâtiment pendant l'été 2023.

La délibération est mise au vote puis adoptée à l'unanimité.

Point n°7 : Avis sur le programme des travaux sur l'espace public de l'année 2021

M. le maire présente la délibération. Il s'agit de donner un avis sur les travaux que l'Eurométropole de Strasbourg projette de réaliser sur le ban communal pendant l'année 2021, avant la délibération formelle par le conseil communautaire du 29 janvier 2021.

Luca Funaro apporte certains détails techniques sur la délibération et présente les projets sur lesquels le conseil municipal est invité à donner son avis :

- mise en place d'un feu vert récompense dans la rue Principale : afin de faire respecter la limitation à 30 kilomètres/heure sur cette partie de la rue Principale, il est prévu de mettre en place un dispositif de « feu vert récompense » à l'endroit du feu tricolore existant. Ce feu sera rouge la majorité du temps et prendra la vitesse des automobilistes en amont. Si ces dernières arrivent à la bonne vitesse, le feu passera au vert et leur permettra de passer sans s'arrêter. S'ils arrivent trop vite, le feu restera rouge et contraindra l'automobiliste à s'arrêter.
- création d'une piste cyclable et entretien de la chaussée de la route de Strasbourg : il s'agit de la création de la piste cyclable en provenance de Schiltigheim. Elle prolongera la voie verte qui existe déjà, passera derrière le rond-point, l'arrêt de bus Mittelberg, longera la route jusqu'au parking de la boulangerie puis traversera et rejoindra la rue Camille Claus. Parallèlement à ces travaux, une rénovation de la chaussée et du quai bus côté boulangerie sera effectué. Ces travaux sont programmés pour l'été 2021. Compte tenu du volume de circulation sur cette route, il est très compliqué de réaliser les travaux à un autre moment.
- entretien généralisé de la chaussée de la rue Jules Hardouin-Mansart : il s'agit de rénover la couche de roulement de la rue Jules Hardouin-Mansart, qui commence à accuser une détérioration suite au trafic journalier que la rue connaît depuis des années.

La délibération est mise au vote, puis adoptée à l'unanimité, Alexandre Lorentz s'abstenant de prendre part au vote.

Des échanges ont lieu entre M. le maire et Alexandre Lorentz au sujet de ce feu rouge, de la priorité qu'il y a à l'installer à cet endroit de la commune et de la politique municipale de sécurité routière.

Brigitte Huck estime que la commune ne va pas suffisamment loin dans la création de pistes cyclables. Elle ajoute qu'il est dommage que le tracé de piste cyclable sur la RM31 n'aille pas plus loin que la rue Camille Claus. Il serait possible de créer de véritables coulées vertes. Henri-Pierre Gangloff lui répond qu'il est nécessaire d'être plus proactif dans le réaménagement des rues et l'installation de tracés cyclables.

Fabienne Kandel demande à étudier la faisabilité, au cours des travaux de la rue Hardouin-Mansart, d'installation de dispositifs permettant de réduire la vitesse dans la rue. Henri-Pierre Gangloff lui répond que les gens sont en demande d'aménagements de ce type mais qu'ils ne veulent pas non plus des inconvénients qu'ils induisent (bruits, accélérations, freinages, etc.). Il prend l'exemple de la rue Gustave Brion, où les riverains avaient d'abord été demandeurs de ralentisseurs puis avaient demandé à ce qu'ils soient enlevés à cause du bruit qu'ils généraient.

- Réalisations de contrôles de vitesse sur la commune

Jean-Luc Cherioux dresse au conseil municipal un état des incivilités aux réglementations de la circulation. Il informe que ces données dont dispose la municipalité ont été transmises à la brigade de gendarmerie de Mundolsheim ainsi qu'à la brigade territoriale de contact de l'Eurométropole de Strasbourg. Suite à cela, des opérations coups-de-poing ont été menées par les forces de l'ordre :

- un contrôle de vitesse réalisé le 31/12/2020 sur la route de Niederhausbergen pendant une durée d'une heure a conduit à la constatation et la verbalisation de 58 infractions ;
- un contrôle de vitesse réalisé le 20/01/2021 de 9h à 11h sur la rue Jules Hardouin-Mansart a conduit à la constatation et la verbalisation de 35 infractions.

Il explique qu'il ne s'agit pas de faire des contrôles pour punir les automobilistes mais que cela s'inscrit dans une politique globale de sécurité routière en trois axes :

- dispositifs passifs permettant de réduire la vitesse (radars pédagogiques, ralentisseurs, etc.) ;
- continuer la réflexion sur les moyens de réduire la vitesse ;
- nécessité des actions répressive à fréquence suffisante pour que les coutumiers du passage dans certains créneaux soient incités à réduire leurs vitesses.

Il termine par dire qu'il fait cette présentation ce soir car les élus sont les relais de la municipalité dans les quartiers. Il faut qu'ils puissent avoir les éléments de réponse lorsqu'ils sont interpellés par leurs concitoyens.

Lionel Schneider souhaite dire que la modification du régime de circulation et la pose de la nouvelle signalisation au droit du clos des Vergers est efficace.

La prochaine séance du conseil municipal est prévue le 08/03/2021 à 19h30.

M. le maire clôt la séance à 20h52.